



AVIS

Aux importateurs des feuilles d'étanchéité sur l'application de l'essai de vieillissement

Le Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique porte à la connaissance des importateurs qu'à partir du 26 juin 2017, les feuilles d'étanchéité bitumineuses importées doivent répondre à l'intégralité des exigences de la norme marocaine d'application obligatoire NM 10.8.913, y compris l'essai de vieillissement artificiel par exposition de longue durée à température élevée.

Le dossier d'importation de ces produits doit contenir, en plus des documents habituels (DUM, factures...), les documents suivants :

- a. Une déclaration fournie par le fabricant, conformément au modèle communiqué par les services du contrôle, attestant de la conformité des feuilles d'étanchéité aux exigences de la norme NM 10.8.913, notamment l'essai de vieillissement ;
- b. Une Fiche technique par type de feuille d'étanchéité importée, contenant au moins les informations suivantes :
 - Le nom commercial du produit ;
 - La nature du produit (à base de bitume modifié SBS ou à base de bitume modifié APP) ;
 - Le fabricant/fournisseur ;
- c. Un rapport d'autocontrôle établi par le fabricant, contenant les résultats conformes des essais de la norme marocaine NM 10.8.913, y compris l'essai de vieillissement.

Pour plus de renseignements, prière de contacter les services du contrôle relevant des Délégations Provinciales du Commerce et de l'Industrie.